



Signataire : Jacques Jeannerat

Date de dépôt : 22 janvier 2026

Question écrite urgente

Utilisation des deniers publics : l'Etat doit-il financer la viticulture étrangère plutôt que la nôtre ?

Genève est le troisième canton viticole de Suisse. La qualité des crus genevois et suisses est aujourd'hui internationalement reconnue, et nos vigneron·ne·s font face à des défis économiques importants liés à la concurrence internationale et aux coûts de production locaux.

Pourtant, il apparaît que, lors de certaines réceptions et manifestations officielles étatiques, ou au sein des cafétérias de l'administration cantonale, des vins d'origine étrangère (notamment français) sont encore servis.

A titre d'exemple, lors de l'apéritif pour les vœux des cadres de la HES-SO à Battelle, du champagne français a été servi.

Alors que l'Etat prône la durabilité, les circuits courts et le soutien à l'agriculture de proximité, l'achat de vins importés semble en totale contradiction avec ces objectifs de politique publique.

Dès lors, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il l'utilisation de fonds publics pour l'achat de vins étrangers de manière contraire au droit et aux objectifs de politique publique ?